

CIRH—Gouvernement de la République d'Haïti - Secteur Logements Appels à propositions

L'objectif de cette demande de financement vise à fournir des informations générales relatives à la reconstruction des logements et des quartiers et à identifier les sites qui pourront bénéficier d'un financement de la part des bailleurs afin d'augmenter et d'accélérer les activités relatives au retour des populations dans leurs quartiers respectifs et celles visant à la reconstruction des logements.

Contexte et logique

L'approche la plus réaliste et à court terme pour reloger les individus les plus affectés lors du séisme du 12 janvier - serait d'aider le maximum de personnes à réintégrer leur quartiers d'origine dans la mesure où cela peut se faire de manière sécurisée, tout en améliorant progressivement la sécurité, l'accès et les services dans ces quartiers. Les populations qui ne pourront réintégrer leurs quartiers d'origine à cause du manque de sécurité pourront être, s'ils le désirent, relocalisées dans des centres plus appropriés situés dans leurs communautés d'origine ou dans d'autres centres. Bien que cette approche représente un défi de taille et exige un travail important pour une mise en place structurée, elle est cependant considérée par la CIRH et les agences de reconstruction travaillant actuellement sur le terrain comme étant la plus appropriée.

D'autres centres ou de plus grands projets ont été proposés ou sont en train d'être étudiés aideront à relocaliser des familles et des quartiers et offriront aux familles affectées de nouveaux logements. Le défi présenté par ces projets sera d'étudier les mécanismes permettant de garder les coûts et les subventions à un niveau raisonnable.

L'expérience a prouvé que le processus de reconstruction pourrait s'étaler sur une dizaine d'années. Il est important d'aussi faire le lien entre **la reconstruction, le développement et les réformes institutionnelles** tout en exigeant que les meilleures pratiques soient utilisées — et ceci dès les premières phases de la reconstruction - et en faisant, simultanément, des réformes au niveau des institutions haïtiennes qui, ensemble, constituent « les logements à coûts modérés et le système de développement des communes. » Ceci comprend la mise en place d'instruments fiscaux, d'une politique et d'un cadre légal afin de mieux financer, superviser, et contrôler le processus de reconstruction.

La politique du gouvernement, relative aux logements à coûts modérés et au développement des communautés en Haïti, est très peu structurée. Au cours des dernières décennies, le gouvernement a très peu investi dans la création de logements à coûts modérés et sociaux. Certaines communes ont fait des efforts pour organiser des quartiers avant même l'arrivée des populations. Le manque de règlements a entraîné à la construction de logements de mauvaise qualité dont la plupart ont été détruits durant le séisme, à la non disponibilité des services de base ; et, dans plusieurs quartiers les populations font face à des risques très élevés. Aussi, « mieux reconstruire » exige l'élaboration et

l'application de règles et de normes afin d'éviter que les quartiers soient reconstruits de façon identique et dans les mêmes conditions d'insécurité et d'insalubrité.

Des réformes mises en place de manière systématique et régulière permettront aux institutions haïtiennes de mieux gérer, à long terme, le processus de reconstruction afin d'atteindre les objectifs stratégiques définis pour le secteur des logements à coûts modérés. Ces réformes doivent comprendre la décentralisation de l'administration publique, le développement des communes, le respect des obligations fiscales afin de permettre aux autorités locales de mieux gérer la reconstruction et le développement de leurs communes.

Problèmes inter sectoriels

Gestion des Risques et des Désastres : Le nombre élevé d'individus qui ont été affectés par le séisme provient du manque de contrôle et de mesures de mitigation, de la mauvaise gestion des risques dans le secteur de la construction et de la prolifération anarchique des quartiers. Aussi, l'habitat, les infrastructures et les installations communautaires ont été construits dans des zones à risque et n'ont pas résisté à l'impact du séisme. Le défi auquel fait face la réintégration des populations dans leurs quartiers respectifs et la reconstruction des logements, est d'augmenter la résilience des quartiers aux désastres naturels. Il faudra aussi relocaliser les populations vivant dans des zones à risque, améliorer les pratiques de construction et reconfigurer les quartiers déjà existants afin de mieux mitiger les risques. Les mesures à mettre en place pour atteindre ces objectifs peuvent être structurelles ou non et spécifiques à chaque quartier. Les mesures de mitigation doivent être basées sur l'analyse des risques potentiels, sur l'identification et la faisabilité des options de mitigation ainsi que de leurs coûts. La Banque Mondiale et la CIRH ont entrepris une étude d'évaluation multi risques. Cette étude sera utilisée pour évaluer les risques et identifier les mesures de mitigation appropriées qui devraient être mises en place dans le cadre des projets de réintégration des populations dans leurs quartiers respectifs et de la reconstruction.

Gestion de l'Environnement : En Haïti, il est difficile de faire la différence entre les risques provenant des désastres naturels et ceux causés par les désastres environnementaux. Dans de nombreux quartiers, une mauvaise gestion de l'environnement provoque des désastres naturels. Des phénomènes tels que le déboisement des zones urbaines et le manque de contrôle des déchets solides rendent les ménages plus vulnérables et augmentent le volume des eaux de pluie ou obstruent le système de drainage. La mauvaise gestion de l'environnement provoque aussi d'autres risques tels que les maladies (manque de systèmes sanitaires) et augmente l'effet des produits chimiques sur l'environnement (manque de contrôle des facteurs de pollution). Une politique visant à l'évaluation de l'environnement n'a pas été bien mise en place en Haïti. Cependant, des efforts devront être consentis pour entreprendre une évaluation environnementale pour chaque projet de réintégration des populations dans leurs quartiers respectifs et pour la reconstruction conformément aux termes de référence proposés et qui seront finalisés avec le Ministère de l'Environnement.

Impact Social. Les impacts sociaux sur les ménages dans le cadre des projets de reconstruction de logements suite au séisme varient ; cependant, ils devraient être bien appréhendés et mitigés lorsque cela est possible.

Besoins identifiés Propositions sollicitées

La CIRH, afin d'atteindre les objectifs ciblés par secteur, recherche des propositions pour les types de projets suivants :

Type A Investissement dans les projets de quartiers: Investissement dans un projet intégré visant à la réintégration des populations dans leurs quartiers respectifs et projet de reconstruction pour des quartiers spécifiques ou camps d'hébergement :

1. **Projet pour un quartier spécifique.** Un projet intégré pour la réintégration des populations dans un quartier spécifique comprendrait les activités suivantes :
 - a) Mobilisation des membres de la communauté
 - b) Assistance technique (recensement, évaluations et études)
 - c) Chantiers et mitigation des risques
 - d) Amélioration des services publics (temporaires et permanents)
 - e) Réparation et reconstruction des logements
2. **Projet pour un camp spécifique:** Un projet intégré pour la réintégration des populations dans leurs quartiers respectifs et la reconstruction d'un camp spécifique comprendrait les activités entreprises dans les quartiers d'origine des résidents du camp, une gestion au cas par cas des résidents, la fermeture et la restitution de l'emplacement du camp.

Le projet de recensement des logements et des ménages est financé par la CIRH et la Matrice de Traçabilité des Activités de Relocalisation, et fournira des informations détaillées sur les résidents des quartiers et camps spécifiques, respectivement, qui aideront les bailleurs du projet dans le recensement les exigences dans des quartiers spécifiques.

Résultats escomptés des projets :

- Les organisations communautaires se mobilisent pour aider à la détermination des solutions de logement et faciliter le retour aux quartiers.
- Les autorités locales obtiennent une aide pour appuyer les activités directes relatives au projet,
- Des plans communautaires sont préparés pour déterminer les priorités pour l'amélioration de la sécurité, de l'accès et des services offerts dans le quartier.
- Les acteurs de la construction sont formés et respectent les normes et standards du Gouvernement
- Les déblais sont enlevés pour permettre la réhabilitation des quartiers cibles

- Les maisons endommagées sont réparées selon les normes et standards du Gouvernement.
- Les maisons démolies sont reconstruites
- Les foyers IDP trouvent une solution au logement qu'ils trouvent satisfaisante (dans l'immédiat et à long terme)
- L'accès aux services dans les quartiers est amélioré et la vulnérabilité de ceux-ci a été réduite.
- L'accès à l'emploi et au revenu des quartiers s'est amélioré.
- Les camps cibles sont graduellement fermés et les espaces publics réhabilités.

Critères :

- L'expérience du donateur du projet avec des projets similaires
- Le Projet est co-financé avec des fonds collectés par le bailleur
- Efficacité des coûts de l'approche
- Qualité de l'implication des résidents et des organisations locales
- Evidence du soutien local pour le projet

Durée : Projet de 1-2 ans, selon son étendue et son échelle.

Type B Investissement dans un projet d'établissement d'une nouvelle communauté.
Investissement dans un projet intégré pour la création d'une nouvelle communauté dans une commune spécifique.

Un projet intégré pour l'établissement d'une nouvelle communauté comprend les activités suivantes:

- a) Sélection des bénéficiaires
- b) Mobilisation des membres de la communauté
- c) Assistance technique (évaluations et études)
- d) Chantiers et mitigation des risques
- e) Infrastructures des services publics
- f) Construction des logements

La CIRH propose de travailler avec les agents immobiliers locaux afin d'établir un inventaire des biens fonciers privés pour l'établissement de nouvelles communautés.

Résultats escomptés du projet :

- Les organisations communautaires s'activent pour le soutien de la mise en

œuvre du projet

- Les autorités locales reçoivent une aide pour appuyer les activités directes du projet
- Les infrastructures des projets proposées font face aux besoins identifiés des plans communautaires
- Les projets d'atténuation des risques proposés font face aux besoins identifiés dans les évaluations des risques du quartier
- Les acteurs de la construction sont formés et respectent les normes et standards du Gouvernement
- Les services de qualité sont fournis au quartier et les risques naturels sont atténués de manière appropriée
- Les schémas pratiques pour le fonctionnement et/ou la maintenance des travaux de construction sont mis en place
- Les résidents locaux ont accès aux emplois créés par la construction

- Expérience du bailleur avec des projets similaires
- Cofinancement du projet avec des fonds collectés par le bailleur
- Efficacité des coûts de l'approche
- La qualité de l'implication des résidents et des organisations locales
- Evidence du soutien local au projet

Durée : Projet de 1 à 2 ans, en fonction de l'étendue et de l'échelle

Type C Infrastructures dans les Quartiers et Mitigation des sites : Investissements dans la réhabilitation des infrastructures publiques et /ou mitigation des risques dans un ou plusieurs quartiers.

Dans certains quartiers, les investissements consentis pour la réhabilitation des infrastructures et la mitigation des risques peuvent être plus prioritaires que ceux consentis pour les logements. Ces investissements peuvent permettre aux ménages d'investir dans la construction de leurs maisons. Ce type de financement peut être canalisé à travers les autorités municipales, financer les investissements prioritaires de la zone qui ont été sélectionnés à travers une liste. Ces fonds pourront améliorer la distribution des services publics locaux et réduire les risques.

- a) Fontaines (nouvelles ou réhabilitation)
- b) Sanitaire
- c) Drainage des eaux de pluie
- d) Gestion des déchets solides

- e) Reboisement
- f) Stabilisation des pentes

Résultats escomptés du projet :

- Les organisations communautaires s'activent pour le soutien de la mise en œuvre du projet
- Les autorités locales reçoivent une aide pour appuyer les activités directes du projet
- Les infrastructures des projets proposés font face aux besoins identifiés des plans communautaires
- Les projets d'atténuation des risques proposés font face aux besoins identifiés dans les évaluations des risques du quartier
- Les acteurs de la construction sont formés et respectent les normes et standards du Gouvernement
- Les services de qualité sont fournis au quartier et les risques naturels sont atténués de manière appropriée
- Les schémas pratiques pour le fonctionnement et/ou la maintenance des travaux de construction sont mis en place
- Les résidents locaux ont accès aux emplois créés par la construction
- Expérience du bailleur avec des projets similaires
- Cofinancement du projet avec des fonds collectés par le bailleur
- Efficacité des coûts de l'approche
- La qualité de l'implication des résidents et des organisations locales
- Evidence du soutien local au projet

Durée : Projet de 1 à 2 ans, en fonction de l'étendue et de l'échelle

Type D Assistance technique aux quartiers: Une assistance technique en appui aux activités relatives à la réintégration des populations dans leurs quartiers respectifs et à la reconstruction des logements dans des quartiers spécifiques.

Les projets de réintégration des populations dans leurs quartiers respectifs et de reconstruction exigent une assistance technique importante (AT) et un « encadrement ». Des fonds seront disponibles pour l'AT ce qui permettra aux associations locales des quartiers de diriger les projets entrepris dans leurs quartiers respectifs au lieu de dépendre sur l'expérience des ONG internationales. Les bailleurs peuvent financer l'assistance technique donnée aux quartiers dans un ou plusieurs des domaines suivants :

- a) Mobilisation des membres de la communauté et gouvernance
- b) Gestion du projet

- c) Recensement des membres de la communauté
- d) Recherches des terrains, titres et enregistrement
- e) Evaluation environnementale, sociale et des risques
- f) Etudes d'ingénierie relatives aux logements
- g) Plan d'urbanisation des communes
- h) Appui aux moyens d'existence et interventions sociales

Résultats escomptés du projet

- Les organisations communautaires et les autorités locales ont un accès rapide à l'assistance technique pour soutenir la planification et la mise en œuvre du projet pour le quartier
- Les plans communautaires sont préparés qui reflètent les priorités du quartier
- Les projets d'investissement prioritaires sont recensés et la conception et les études de conception et d'ingénierie sont terminées
- Les organisations communautaires sont capables de diriger les efforts de reconstruction sans assistance extérieure additionnelle
- Les organisations communautaires ont accès au financement nécessaire pour mettre en œuvre les plans de reconstruction du quartier.

Critères :

- Expérience du bailleur avec des projets similaires
- Cofinancement du projet avec des fonds collectes par le bailleur
- Une assistance technique est offerte sur des sujets que le bailleur peut démontrer et est très demandée par les organisations locales
- Qualité des conseillers disponibles
- Qualité des mécanismes de campagne sur le site et efficacité des procédures d'accès à l'assistance technique

Durée : 6-12 mois d'assistance technique pour chaque organisation récipiendaire ; projet de 2-3 ans (s'il fournit des paquets d'assistance multiple)

Type E Conseils relatifs à la politique: Une assistance technique pour définir certains aspects de la politique qui devra être mise en place pour la reconstruction des logements:

Compte tenu des faiblesses identifiées dans la politique relative aux logements sociaux et au cadre institutionnel d'Haïti, le programme de reconstruction devrait être considéré comme étant une opportunité pour élaborer une politique relative aux

logements à coûts modérés et au développement des communautés de manière durable une fois les activités de reconstruction achevées. Des études sont déjà en cours ; cependant, il existe toujours de nombreux problèmes qui exigent une analyse exhaustive et une assistance technique pour la mise en place des réformes.

Des exemples de domaines où les conseils relatifs à la politique seraient appropriés sont :

- a) Incitations pour des investissements privés pour la construction de logements multi familles à coûts modérés
- b) Réforme des agences du secteur public telles qu'EPPLS
- c) Elaboration d'un cadre légal pour les propriétaires et la gestion des logements à coûts modérés.
- d) Mesures fiscales pour appuyer les investissements dans le cadre de services publics locaux,
- e) Modèles pilotes pour les services communautaires durables.
- f) Elaboration d'un plan pour appuyer la reconstruction de logements multi-familles

Résultats escomptés du projet :

- Le Gouvernement a l'accès à l'assistance technique pour définir les politiques de logement social et de développement des communautés
- Les études proposent une politique et des directions techniques acceptables aux dépositaires d'enjeux haïtiens qui sont capables de d'être rapidement mises en œuvre.
- Le projet est co-finance par avec des fonds collectes par le bailleur
- Une assistance technique est offerte sur des sujets que le bailleur peut démontrer sont très demandés par les organisations locales
- Qualité des conseillers disponible
- Efficacité des procédures pour accéder a l'assistance technique
- Les propositions démontrent la connaissance d'autres travaux de conseil en cours sur des sujets similaires et reflètent l'engagement de les coordonner avec eux

Durée : 3-12 mois d'assistance technique, en fonction du sujet ; projet de 2 ans (s'il couvre des sujets multiples):

Type F Renforcement des institutions. Une assistance technique devra être mise en place pour le renforcement des institutions dans le cadre des logements à coûts modérés, du développement des communes, de la réintégration et de la reconstruction.

Un financement est nécessaire pour l'assistance technique et institutionnelle pour le gouvernement central, les autorités locales, le secteur privé et au niveau des quartiers.

Des exemples d'activités visant au renforcement des institutions qui devraient bénéficier d'un financement des bailleurs sont :

1. Impression et distribution d'un ou de plusieurs (10,000) manuels sur la construction et la réparation de logements préparés par le Ministère des Travaux Publics, Transports et Communication
2. Programme de formation à l'intention des membres du gouvernement et des autorités locales pour la révision des plans de construction et l'inspection de travaux de construction.
3. Assistance technique aux Centres de Ressources Municipales (10) et Centres de Ressources Communautaires (12) qui seront bientôt installés dans les communautés affectées par le séisme. Cette assistance comprend : des experts techniques tels que des ingénieurs, des urbanistes et architectes ainsi que des équipements.
4. Assistance technique aux banques et autres institutions financières afin de renforcer leurs programmes de financement pour les logements.
5. Assistance à l'Université Quisqueya et au CTPEA pour l'élaboration d'un programme de formation en urbanisme communautaire qui aidera les organisations existant dans les quartiers à préparer des plans d'aménagement du territoire et à identifier les améliorations nécessaires.
6. Capacité de la CIRH ou du GOH à financer le renforcement des institutions liées aux projets de réintégration des populations dans leurs quartiers respectifs et aux projets de reconstruction au fur et à mesure qu'ils sont identifiés.

Résultats escomptés du projet :

Les dépositaires d'enjeux du secteur du logement ont accès à l'assistance technique pour les besoins du renforcement institutionnel

L'assistance contribue à répondre aux défauts de capacité institutionnelle qui sont déjà identifiés dans d'autres projets de reconstruction du Gouvernement (comme le *Projet de Support à la Reconstruction de Logement* et le *Projet 6 camps/ 16 Quartiers*)

Critères :

- Expérience du bailleur du projet avec des projets similaires
- Cofinancement du projet avec des fonds collectes par le bailleur
- Un renforcement Institutionnel est offert dans les zones où le bailleur peut

prouver qu'elles sont très importantes pour le Gouvernement

- Qualité des conseillers disponible
- Efficacité des procédures pour accéder à l'assistance technique
- Les propositions démontrent la connaissance d'autres travaux de renforcement institutionnel en cours sur des sujets similaires et reflètent un engagement à les terminer

Durée : 6-12 mois d'assistance au renforcement institutionnel, en fonction de la focalisation ; projet de 2-3 ans (s'il couvre des sujets multiples)

Partenariats

Les projets réussis de logement et de quartier dépendent généralement de l'établissement de bons partenariats entre le bailleur du projet et les autres organisations qui peuvent aider à la planification, l'exécution et au financement du projet. Ces partenariats peuvent être des organisations communautaires, des autorités locales ou des gouvernements internationaux, des ONG travaillant dans la zone ou une expertise technique spécifique qui améliore le projet, des organisations religieuses, des organisations locales ou nationales du secteur privé, des financeurs de projet, ou toute combinaison de la liste ci-dessus mentionnée.

La CIHR évaluera les projets avec partialité sur la base des partenariats qui ont été établis dans le développement de la proposition de projet et les partenaires qui seront impliqués dans la mise en œuvre du projet.

Critères Généraux de Sélection/Eligibilité

Les critères généraux comprendront ceux qui sont déjà utilisés par les équipes sectorielles de la CIRH lorsqu'elles conduisent l'examen des projets. Ces critères comprennent :

Alignement Stratégique / Répondre aux Ecarts

- Le projet répond-il à des défauts dans la reconstruction des quartiers et le logement, et contribue à la réalisation des objectifs du secteur logement ?
- Les agences gouvernementales concernées, comme le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales et le Ministère des Finances sont au courant de ce projet ? Les autorités locales correspondantes ont-elles été impliquées dans le développement du projet ?
- La proposition prend-elle en compte les meilleures pratiques du domaine et les leçons tirées à date en Haïti ?

Bénéfice Social et Economique

- Le projet fait-il face à l'écart identifié d'une manière reproductible, et d'efficacité dans les coûts ?
- Les impacts sociaux ont-ils été analysés et les risques sociaux atténués ?
- Le projet est-il conçu en ayant en mémoire les besoins des groupes sociaux vulnérables ?

Capacité Institutionnelle

- Le bailleur du projet est-il expérimenté pour ce type de projet et peut-il démontrer ces capacités à réaliser le projet avec succès ?
- Un effort a-t-il été accompli pour créer un partenariat avec d'autres organisations qui œuvrent déjà dans la zone du projet et d'éviter la réplication des efforts ?
- Comment les organisations locales seront renforcées durablement par suite de leur participation au projet ?

Budget Approprie

- Le budget est-il structure de manière à indiquer clairement les coûts par activité ?
- Tous les coûts sont-ils inclus, sont-ils raisonnables, et le budget reflète-t-il les réalités du marché haïtien des biens services ?

Apport de la Communauté

- Quel est le rôle des communautés locales, des autorités locales et des bénéficiaires dans le projet et ces organisations ont-elles aidé à définir leur rôle ?
- Les bonnes pratiques communautaires de participation ont-elles été suivies ?
- Comment la communauté va-t-elle contribuer au coût du projet ?

Impact Environnemental

- Une évaluation environnementale a-t-elle été effectuée pour le site de construction et des mesures d'atténuation ont-elles été incluses dans le budget du projet ?
- Une évaluation des risques a-t-elle été réalisée sur le site et des mesures d'atténuation ont-elles été incluses dans le budget du projet ?
- Quels sont les services de base seront fournis ou améliorés et comment ?
- Les maisons et autres bâtiments seront-ils construits en conformité avec les directives du MTPTC ?

Impact sur le Genre

- Le projet contribue-t-il à l'égalité des sexes ?
- Les exigences liées au sexe ont-elles été considérées dans la conception du projet ?

Les critères spécifiques d'éligibilité pour ces projets dépendent de la nature de ces derniers. Si l'engagement du bailleur à financer est déjà en place, celui-ci aura l'option de participer à la procédure de sélection lors de la réception des propositions de temps, ou il peut déléguer cette responsabilité à la CIRH ou au GH.